

**PARTIE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE VENDEUR**

a) Dénomination sociale : _____	Réservé à l'administration	e) Date et heure de l'inventaire physique : _____
b) Appellation commerciale : _____ (si elle est différente de la dénomination sociale)		f) Numéro de licence de grossiste de tabac : _____
c) Adresse postale : _____ _____		h) Nom de la personne-ressource : _____
d) Adresse physique où sont conservés vos dossiers : (si différente de l'adresse postale) _____		i) Téléphone d'affaires : _____
		j) Télécopieur : _____
		k) Adresse courriel : _____

**PARTIE II – CALCUL DES TAXES PAYABLES SUR L'INVENTAIRE**

**Calculez le montant des taxes payables** (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque emplacement)  
Tous les grossistes de tabac (sauf ceux qui remettent la taxe en utilisant la méthode fondée sur les ventes) qui ont en inventaire des produits du tabac, doivent faire l'inventaire physique de tous leurs produits du tabac, à l'exception des cigares, à compter de 0 h 1 le 1 février 2017 et calculer la taxe additionnelle sur le tabac payable sur leur inventaire en utilisant le tableau ci-dessous. Les grossistes sont tenus de conserver les documents justificatifs, y compris une copie du **Formulaire de remise de taxe sur le tabac**, aux fins de vérification. Pour obtenir des instructions additionnelles, veuillez consulter TTN: 0167.

Type de tabac	(1) Quantité	(2) Multiplieur par l'augmentation de la taxe	(3) Montant des taxes payables (1) x (2) = (3)	
(A) Caisse de 10 000 cigarettes / cylindres de tabac (inscrire le nombre total de caisses)		326,00 \$	\$	(A)
(B) Cartouche de 200 cigarettes / cylindres de tabac (inscrire le nombre total de cartouches)		6,52 \$	\$	(B)
(C) Paquet de 25 cigarettes (inscrire le nombre total de paquets)		0,815 \$	\$	(C)
(D) Paquet de 20 cigarettes (inscrire le nombre total de paquets)		0,652 \$	\$	(D)
(E) Autres types de tabac (à coupe fine, à pipe, à chiquer, tabac naturel en feuilles). Inscrivez le nombre total de grammes		0,0326 \$	\$	(E)
<b>(F) Total des taxes payables sur le tabac [(A) + (B) + (C) + (D) + (E)]</b>			<b>\$</b>	<b>(F)</b>

**Nota :**

1. Le ou les formulaires de remise de la taxe sur le tabac et le paiement par chèque ou mandat payable au **ministre des Finances** doivent être envoyés au plus tard le **25 mars 2017**. Les paiements en retard seront assujettis à une pénalité de 10 % plus les intérêts.
2. Le formulaire de remise de la taxe sur le tabac **doit être rempli et retourné même si le grossiste n'a aucun produit du tabac en inventaire et ne doit aucune taxe**. Il suffit d'inscrire 0,00 \$ dans la colonne Total des taxes payables sur le tabac.
3. Les grossistes ayant **plus d'un emplacement** doivent remplir un **formulaire de REMISE DE TAXE SUR LE TABAC distinct pour chaque emplacement**. Fournir le numéro de chaque emplacement.
4. **Veuillez poster le formulaire de REMISE DE TAXE SUR LE TABAC avec le paiement ou adresser vos demandes au :**  
Ministère des Finances, Division de l'administration du revenu, Services des programmes, C.P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5  
Téléphone : 800-669-7070

**PARTIE III – ATTESTATION**

J'ATTESTE PAR LES PRÉSENTES que les renseignements fournis sont vrais, complets et exacts à tous égards :

\_\_\_\_\_  
Nom (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
(Signature de la personne ou de son représentant autorisé)

\_\_\_\_\_  
Date